

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages..... 600 F ● 32 à 44 pages..... 1 000 F ● 48 à 60 pages..... 1 500 F ● Plus de 60 pages..... 2 000 F	● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F	● Récépissés de déclarations d'Associations... 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1er et 2è insertions)..... 20 000 F ● Avis d'immatriculations..... 10 000 F ● Certification du JO..... 500 F
<i>N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 LOME</i>		

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Sotouboua et Sokodé.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 230600017/RC déposée le 12/06/23. M. AGBEKO YAO MATTHIAS, profession : Techniciens du génie civil, demeurant à et domicilié à AFLAO YOKOE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 25ca situé à Amaoudè, connu sous le nom de CEG, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité ALI Ouro-Koura et à l'Est par la route Nationale N°1 de 70m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600018/RC déposée le 12/06/23. M. PAKAAGUEOU, profession : Consultant, demeurant à et domicilié à KEGUE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 96ca situé à Sotouboua, connu sous le nom de Sotouboua, préfecture de Sotouboua, commune de Sotouboua1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au l'Ouest par une rue non dénommée de 16m et au l'Est et au Sud par la propriété de BAKAI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600019/RC déposée le 12/06/23. Mme AKONDO AYIBA ADJERETOU EPSE ALASSANI, profession : Techniciens comptables, demeurant à et domiciliée à AGOE - KOSSIGAN. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 37ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Château, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété MAMAN, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Ouest par la propriété DJOBO et à l'Est par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600020/RC déposée le 13/06/23. M. DEMON MOUSBAOU, profession : Commerçant, demeurant à et domicilié à KPARATAO TELOUDE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 49ca situé à Kparatao, connu sous le nom de Teloude, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété de la collectivité KPARATAO, au Sud et à l'Ouest par la propriété OURO-TCHAGODOMOUA.-Z et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600021/RC déposée le 14/06/23. M. DERMANE ABDOULATIPHE, profession : Salarié, demeurant à AVEDJI et domicilié à RUEAVEDJI WESSONE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 23ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété TAKPARA Adom, au Sud par la propriété SAMA Issa Essofa et à l'Est et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600022/RC déposée le 15/06/23. Mme OURO-BERE WAZARIATOU, profession : Aides-soignants, demeurant à et domiciliée à SAGBADO. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06ha 14a 76ca situé à Kadambara, connu sous le nom de Kassena, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la Rivière Kagnigbala, au Sud par une rue non dénommée de 12m et à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité Kpangalam.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600023/RC déposée le 16/06/23. M. DJIBRIL-SAIBOU MAMA-SALISSOU, profession : Salarié, demeurant à et domicilié à KPANGALAM. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 29ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Kpangalam, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété AGOUDA Safiou, au Sud par une ruelle de 6m, à l'Est par la propriété AGOUDA et à l'Ouest par la propriété TOÏ MEKPOVO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
de la région Centrale
NABIK Bigbarlebe
